

MOTION PROTECTION

SOCIALE ET DROITS SOCIAUX | RETRAITE | LAÏCITÉ

PRÉSIDIÉE PAR JEAN-PIERRE SINARD

Co-présidée par :

Christophe SEGOND

Rédacteur-trices :

Yves-Henri SAULNIER

Laurent BEVERAGGI

Francis STOFFEL

Stéphane CONTAMINES

Frédéric ASLER

Éric DUFFOUR

Raymond VALADE



Le congrès du SNETAA rappelle son attachement indéfectible au système de protection sociale et de Sécurité sociale qui permet à tous d'accéder aux soins. Au service d'une plus grande justice sociale, la Sécurité sociale repose sur les principes d'égalité et de solidarité, à l'inverse des compagnies d'assurance privée à but lucratif qui pratiquent la discrimination au risque, indépendamment de la participation financière.

Le congrès du SNETAA-FO tient à réitérer avec force son attachement à la cotisation sociale comme principale source de la Sécurité sociale.

Le congrès du SNETAA constate que les lois de finances de la Sécurité sociale successives conduisent à ce que l'analyse financière de la contrainte des dépenses publiques l'emporte sur l'intérêt des soins nécessaires aux assurés sociaux, ce qui a pour conséquence une dégradation de notre système de santé.

Le congrès constate aussi que la part prise par les cotisations sociales baisse, alors que celle des impôts et taxes affectées augmente, dénaturant les principes même de la Sécurité sociale, préparant ainsi les assurés sociaux à une privatisation de la



protection sociale.

Le congrès condamne une telle régression sociale qui oppose les assurés sociaux les uns aux autres et supprime la solidarité intergénérationnelle.

L'accord interministériel relatif à la protection sociale complémentaire en matière de couverture des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident dans la fonction publique de l'État a été mise en place pour la fonction publique. Le congrès rappelle qu'avec cet accord le gouvernement a étendu l'accord national interprofessionnel de 2016 aux personnels de la fonction publique, en proposant de financer à 50 % l'adhésion obligatoire à une protection sociale complémentaire santé (PSCS).

Le congrès prend acte de la réparation d'une injustice par rapport aux salariés

du privé qui bénéficiaient d'une telle intervention des employeurs depuis 2016. Toutefois le congrès d'une part remarque que les conditions de mise en œuvre ne sont pas les mêmes pour les actifs et les retraités et, d'autre part, le congrès constate que, par le biais de cette obligation faite à l'employeur, c'est un pas vers la privatisation de la protection sociale des salariés par l'introduction des assurances privées, dans la protection sociale des salariés.

Le SNETAA-FO exige que soit garantie aux agents la liberté de choix de leur mutuelle.

Le SNETAA-FO exige que le panier de soins comporte suffisamment de garanties pour éviter les surcotisations et qu'il reste couplé au volet prévoyance. Le congrès réaffirme son attachement aux fondements de la Sécurité sociale, solidaire et égalitaire, sur la base des

ordonnances de 1945.

Le congrès du SNETAA revendique le financement de la Sécurité sociale basé sur la cotisation c'est-à-dire sur un salaire différé. Le congrès rappelle le principe de base qui doit demeurer : chacun cotise selon ses revenus et est pris en charge selon ses besoins.

CINQUIÈME BRANCHE DE SÉCURITÉ SOCIALE

Le congrès constate que le gouvernement a créé une cinquième branche de Sécurité sociale pour venir en aide aux personnes handicapées, avec un budget propre. La gestion de ce budget est confiée à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA), à partir du transfert du financement de la protection sociale vers l'impôt. Ce financement est essentiellement supporté par les salariés, les chômeurs, les retraités, et non pas par les employeurs qui se voient ainsi exonérés de cotisations sociales. Le congrès du SNETAA constate que la solidarité intergénérationnelle est ainsi remise en cause par le financement par l'impôt de cette cinquième branche. C'est l'essence même de la Sécurité sociale qui est remise en cause. Le congrès du SNETAA demande la transformation de cette cinquième branche en un cinquième risque intégré à la branche maladie afin que l'on retrouve le double financement de la Sécurité sociale : une part issue des cotisations des salariés, une part issue d'une participation patronale, montrant ainsi la solidarité entre les différentes composantes de la nation.

LOI GRAND ÂGE

Le congrès national du SNETAA constate qu'il n'a pas été donné suite au projet de loi promis par le gouvernement sur le grand âge, alors que les familles ont de plus en plus de difficultés pour aider leurs aînés à finir dignement leur vie. Les aides accordées aux « aidants » sont un progrès mais restent insuffisantes. Le congrès constate que les conditions de vie et d'hébergement se dégradent rapidement dans les EHPAD. Le scandale d'ORPEA révélé en ce début d'année confirme les conditions indignes que connaissent nombre de personnes âgées dans les EHPAD. Le congrès du SNETAA condamne ces situations et exige que des sanctions soient prises afin que de tels scandales ne se reproduisent pas.

Le congrès du SNETAA exige un engagement plus important de l'État pour le grand âge ce qui passe par la suppression des établissements à but financier. Le congrès national du SNETAA demande que des contrôles stricts soient effectués régulièrement par les services de l'État dans les EHPAD. Les moyens nécessaires soient attribués à ces établissements afin qu'une plus grande attention soit apportée aux personnes âgées, ce qui nécessite un plus grand nombre de personnels qualifiés. Le congrès demande que des moyens soient prévus pour permettre à tous ceux qui le souhaitent le maintien à domicile. Le congrès exige qu'une loi grand âge soit mise en œuvre rapidement pour permettre à toutes les personnes âgées de vivre dignement leurs dernières années et d'être traitées avec respect et considération.

RÉMUNÉRATION

Le congrès national du SNETAA dénonce la baisse constante du pouvoir d'achat des enseignants depuis 1986 qui se traduit par une perte considérable de 30 % pouvoir d'achat, alors que les prestations sociales sont également gelées. Tout ceci est aggravé par les prélèvements (CASA, CRDS, CSG...), l'inflation et les dépenses qui ne cessent d'augmenter.

Le congrès national du SNETAA constate également que le point d'indice, gelé depuis de nombreuses années a eu pour conséquence que la rémunération moyenne des enseignants français a décroché par rapport à celle des pays de l'OCDE (à niveau de développement comparable). Le congrès national du SNETAA constate aussi que l'augmentation promise par la ministre de la Transformation de la fonction publique pendant la campagne présidentielle n'a même pas été chiffrée. Toutefois le rapport annuel de la direction générale de l'administration de la fonction publique signale que les salaires des enseignants sont systématiquement inférieurs à ceux des fonctionnaires de catégorie comparable. Le congrès national du SNETAA exige le rattrapage de la perte du pouvoir d'achat par un système de compensation automatique de la perte du pouvoir d'achat due à l'inflation.

Le congrès national du SNETAA exige également une revalorisation spécifique des rémunérations des personnels.



RETRAITE

LA RÉFORME DES RETRAITES

À l'heure où certains veulent porter l'âge de la retraite à 65 ans voire 67 ans, le SNETAA mettra tout en œuvre pour mobiliser et combattre par tous les moyens tout allongement de l'âge légal de départ à la retraite, et obtenir la fin du système de décote, véritable double peine pour les collègues à la carrière incomplète (majoritairement des femmes).

Le président de la République, à peine élu, veut relancer un projet de réforme des retraites. Son projet précédent, largement contesté dans la population, avait été activement combattu en 2019-2020. Le congrès y voit en réalité l'occasion d'amputer retraites et pensions afin qu'elles ne dépassent pas la moyenne européenne de 13% du PIB. Le congrès national du SNETAA rappelle que la retraite est un droit acquis par les cotisations tout au long de la vie, et non pas une aide sociale d'assistance. Le système par répartition assure une solidarité intergénérationnelle. Le congrès national du SNETAA rappelle qu'il est inacceptable que les retraités soient considérés comme des nantis et des privilégiés par le pouvoir.

Le congrès national du SNETAA condamne :

- toutes les dégradations successives des pensions et retraites ;
- la suppression des possibilités d'aménagement de fin de carrière ;
- la suppression des acquis familiaux (bonifications pour enfants nés après 2003, départ anticipé pour parents de 3 enfants ou plus, la fiscalisation des majorations pour famille nombreuse) ;
- la réduction des acquis sociaux (demi-part fiscale, aide à domicile, APL...).

Le congrès du SNETAA-FO revendique le maintien de tous les régimes spéciaux dont le Ccode des pensions civiles et militaires dont nous relevons.

Le congrès du SNETAA rappelle son opposition :

- au système de décote-surcote aggravé par l'allongement de la durée du taux

plein. Cet allongement associé au recul de l'âge légal de la retraite annule toute possibilité d'obtention de surcote ;

- aux augmentations d'impôts des retraités par la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie (CASA) de la CSG.

Le congrès national du SNETAA exige :

- le retour de la retraite à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisation pour un taux plein pour une retraite à 75% du traitement de l'échelon détenu les 6 derniers mois avant le départ en retraite ;
- l'indexation des retraites sur l'évolution des salaires des actifs ;
- la suppression de la décote ;
- la revalorisation des pensions et le rattrapage du retard accumulé ces dernières années ainsi que la revalorisation des retraites complémentaires ;
- le rétablissement de la CPA, dans les conditions initiales ;
- le rétablissement des conditions d'attribution antérieures à 2009 de la demi-part fiscale pour les personnes seules (célibataires, séparées, divorcées, veuves) ayant élevé un ou plusieurs enfants ;
- l'annulation de la hausse de la CSG ;
- l'annulation de la baisse de l'APL ;
- la suppression de la CASA ;
- la suppression de la fiscalisation de la majoration pour famille nombreuse et son retour comme allocation familiale ;
- la suppression des journées dites de « solidarité » existantes ou à venir ;
- la prise en compte pour le calcul des retraites et pensions de tous les revenus du travail (primes, indemnités).

ACTION SOCIALE

Le congrès national du SNETAA considère que l'action sociale est un droit et non un élément de la politique salariale. Ce droit doit permettre l'accès au socle commun de prestations le plus favorable pour tous les

agents de l'Éducation nationale.

Garde d'enfants

Le congrès national du SNETAA revendique pour les personnels la création de crèches et de garderies d'enfants et à défaut des places réservées à hauteur des besoins ainsi qu'une aide financière nationale pour la garde d'enfants et pour les activités périscolaires.

Chèques-vacances

Le congrès national du SNETAA demande l'attribution des chèques-vacances pour la totalité des agents actifs et retraités, par l'augmentation du plafond des ressources.

Prestation étudiant

Le congrès national du SNETAA demande aussi la mise en place d'une prestation « étudiant ».

Congé parental

Le congrès national du SNETAA dénonce la remise en cause du congé parental en tant que congé de droit, et revendique le maintien du poste lors d'un congé parental ou de longue durée ainsi que le maintien du salaire pendant toute la durée du congé.

Le congrès national du SNETAA exige qu'en aucun cas le congé maternité, le congé parental ou le temps partiel n'ait d'incidence sur l'évolution et la durée de la carrière. Il exige également l'octroi de droit d'un temps partiel dès lors que l'agent en fait la demande.

Aide au logement

Le congrès national du SNETAA demande la mise en place d'une véritable politique d'accès au logement pour les agents, tout au long de leur carrière, par :

- la mise en place d'un programme pérenne de logements neufs au profit des agents de l'État ;
- l'application du « 1 % logement » ;
- un bilan national sur l'occupation du parc des logements par la section régionale interministérielle régionale d'action sociale (SRIAS) ;
- la systématisation de l'aide à l'instal-

lation des personnels.

Restauration

Le congrès national du SNETAA demande le conventionnement de la restauration collective des cantines scolaires, ou à défaut des titres restaurant pour les agents ne bénéficiant pas de la restauration collective.

Remboursement de frais

Le congrès national du SNETAA demande le rétablissement de la 3e tranche du chèque emploi service universel (CESU), dont la suppression touche 50 % des agents de l'Éducation nationale.

Frais de transport domicile/travail

Le congrès national du SNETAA se réjouit de la possibilité pour les personnels de lycée professionnel de bénéficier du décret 2020-543 du 9 mai 2020 portant sur le forfait mobilité durable, mais il souhaite que les modalités de mise en œuvre soient simplifiées.

Frais de transport pour ordre de mission

Le SNETAA dénonce les retards de remboursement des frais, et les refus d'avance à hauteur des frais à engager, qui mettent les collègues en grande difficulté financière.

Le SNETAA exige que tout déplacement justifié par un ordre de mission ouvre droit à des remboursements de frais à hauteur des frais réellement engagés.

Le SNETAA-FO demande le recours systématique aux barèmes SNCF partout où les lignes ferroviaires sont inexistantes et prévoir le recours aux barèmes du code général des impôts sur les indemnités kilométriques.

Égalité homme femme

Le congrès national du SNETAA réaffirme son attachement à l'égalité entre les hommes et les femmes. Il dénonce les écarts de pension constatés à l'âge de la retraite notamment causés par le blocage de l'avancement d'échelon lors des périodes de congé maternité. Il demande une plus grande équité dans l'accès aux postes à responsabilité.

Information sur les droits sociaux

Le congrès national du SNETAA exige que l'administration diffuse l'information sur les droits en matière d'action sociale, de couverture sociale universelle et d'accès aux prestations sociales à l'ensemble de ses agents actifs et retraités.

Journée de carence

Le SNETAA exige l'abrogation de la journée de carence.

SANTÉ DES PERSONNELS

Souffrance au travail

Le congrès national du SNETAA dénonce les conséquences dramatiques de la souffrance au travail : plus d'un agent de l'Éducation nationale sur quatre est en état de tension au travail.

C'est pourquoi le congrès national du SNETAA exige :

- la mise en œuvre par le ministère de l'Éducation nationale de la loi sur le harcèlement moral au sein des établissements ;
- la création d'une cellule d'écoute indépendante de l'employeur ;
- la mise en place d'un système d'information et de suivi chargé de gérer ces problèmes en préalable aux applications juridiques qui s'imposent ;
- la reconnaissance de toute pathologie engendrée par la dégradation des conditions de travail, et la reconnaissance de la souffrance au travail comme maladie professionnelle ;
- la reconnaissance de toute atteinte physique, psychologique liée pour tout ou partie à des raisons professionnelles comme accident de service/du travail ;
- la reconnaissance du syndrome d'épuisement professionnel, qui touche un agent sur sept de l'Éducation nationale (responsable de 50 % de l'absentéisme au travail) ;
- le maintien du registre de santé et sécurité au travail sous forme papier au sein de l'établissement, en plus de la

dématérialisation sur le site de l'académie.

Agression des personnels

Le congrès national du SNETAA s'indigne que de plus en plus d'enseignants soient agressés ou harcelés dans les établissements voire hors des établissements par des élèves ou des parents d'élèves, que leur adresse personnelle soit révélée sur les réseaux sociaux, que des menaces pouvant attenter à leur vie soient formulées et que certains agresseurs passent à l'acte. Aussi le congrès national du SNETAA exige qu'une commission nationale soit créée au sein du ministère de l'Éducation nationale pour analyser ces graves dysfonctionnements et trouver des solutions permettant aux enseignants d'exercer leur métier en pleine sérénité.

Médecine de prévention

Le congrès national du SNETAA constate que les personnels de l'Éducation nationale sont les seuls salariés qui ne bénéficient pas d'une médecine de prévention, et par conséquent, d'un suivi par la médecine du travail tout au long de leur carrière. Le SNETAA exige une visite médicale de prévention, gratuite et sur le temps de travail, tous les deux ans et plus fréquemment selon les risques liés au métier, et demande à hauteur des besoins, le recrutement de médecins de prévention titulaires permettant à l'Éducation nationale de respecter les dispositions réglementaires. Le congrès s'associe à la campagne de la fédération pour la médecine de prévention et appelle les sections du SNETAA à s'y associer pleinement.

Postes adaptés

Le congrès national du SNETAA exige une réelle augmentation des moyens pour favoriser l'accès aux postes adaptés de courte ou longue durée (PACD/PALD), de réadaptation, de reclassement... et la possibilité d'une diminution du temps de travail jusqu'à 50 %.

Pour les PALD, le congrès national du SNETAA exige un cadre national, seul à même de traiter équitablement le problème.

Handicap et dépendance

Le congrès national du SNETAA exige pour les collègues en situation de handicap :

- l'application stricte de la loi du 11 février 2005 portant sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;
- le respect du quota de 6 % d'agents en situation de handicap au sein de l'Éducation nationale (5 fois moins à ce jour) ;
- la mise en conformité des locaux ;
- l'aménagement du poste de travail ;
- l'application systématique des recommandations du médecin de prévention.

Aide au maintien à domicile

Le congrès national du SNETAA exige le rétablissement de la prise en charge de l'aide au maintien à domicile (AMD), et/ou par des créations de places d'accueil et autres dispositifs.

Préparer le départ en retraite avec une invalidité ou un handicap

Le congrès national du SNETAA dénonce :

- la faiblesse structurelle de l'Administration sur le traitement humain des personnes souffrant de handicap ;
- la médecine du travail quasi inexistante ;
- l'information des droits et la prise en charge insuffisante ;
- le soutien financier ou l'aide au maintien dans l'emploi inéquitable suivant les académies.

Le congrès mandate l'organisation pour une prise en compte dans la dignité, du handicap et de l'invalidité pour préparer le départ en retraite de nos collègues. Elle mandate ses militants à tous niveaux pour faire progresser et aboutir ces revendications légitimes.

LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS, COMBAT POUR L'ÉGALITÉ

L'École républicaine doit garantir l'égalité et la défense des droits humains.

Le congrès national du SNETAA demande la mise en place d'une formation pour les enseignants leur permettant de déceler

tous les types de discriminations dont pourraient être victimes les élèves ou les personnels au sein des établissements de l'enseignement professionnel public laïque.

Les élèves victimes de discriminations

L'École de la République doit garantir l'égalité d'accès à tous les élèves et doit veiller à l'égalité de dignité des trois voies de formation.

Le congrès national du SNETAA demande que des moyens humains et financiers significatifs soient consacrés à la prise en charge des élèves en grande difficulté scolaire et sociales dans nos lycées professionnels afin que les enseignants soient à même de remplir leur rôle d'instruction et de transmission des savoirs.

LE SNETAA constate la sortie prématurée des cent-cinquante-mille jeunes chaque année du système scolaire sans aucune qualification. Il exige des places, des personnels et les moyens nécessaires dans des classes adaptées des lycées professionnels publics et laïques en termes de formation, d'accueil et d'accompagnement

Afin de favoriser l'intégration des élèves allophones le SNETAA exige des moyens humains et matériels spécifique, indispensables pour un enseignement adapté (FLE soutien).

Le congrès national du SNETAA s'inquiète de la recrudescence du harcèlement entre élèves notamment par l'utilisation des réseaux sociaux et des nouvelles technologies. et dénonce également les discriminations importantes quant à l'accès et au déroulement des PFMP. Il demande que les chefs d'établissement interpellent systématiquement le défenseur des droits sur ces sujets.

Les personnels

Le congrès national du SNETAA dénonce les pratiques inacceptables de discrimination et d'atteinte à la dignité des personnels et réaffirme son soutien à tous les niveaux de l'organisation aux collègues victimes de ces dérives.

Le SNETAA rappelle que la protection fonctionnelle doit être accordée à tout agent qui en fait la demande. Il interviendra quand la hiérarchie en refusera l'application.

Le congrès national du SNETAA s'inquiète de la recrudescence des discriminations pour activité syndicale. Il rappelle que le droit syndical est un droit constitutionnel et en exige le respect à tous les niveaux.

Le congrès national du SNETAA-FO exige l'application dans tous les établissements de l'enseignement professionnel de la circulaire de 2009 relative à la prévention de l'homophobie en milieu scolaire et condamne fermement la banalisation des comportements et des injures racistes, xénophobes, antisémites, et sexistes.



LAÏCITÉ

Le congrès national du SNETAA réaffirme son attachement indéfectible aux principes inaliénables de la République que sont la liberté, l'égalité et la fraternité ainsi qu'à leur fondement : la laïcité.

Le congrès condamne la remise en cause de la dignité humaine, les reculs de l'égalité, la banalisation, et la diffusion des idéologies de haine qui mettent à mal la liberté d'expression, instaure un climat de terreur prônant l'assassinat au nom du fanatisme religieux.

Le congrès national du SNETAA réaffirme son attachement aux valeurs universalistes, seules porteuses de l'égalité en dignité et en droit de tous les êtres humains et, en particulier, de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Le congrès condamne les communautarismes, les fondamentalismes, les intégrismes, et toutes les discriminations qui menacent les principes et valeurs inaliénables de la République, stigmatisent des hommes et des femmes pour leur croyance ou leur non-croyance ou leur changement de croyance et portent atteinte à la liberté de conscience.

La laïcité n'est ni un dogme ni un concept figé. Elle ne

se réduit pas à ce que certains appellent la « liberté religieuse », qui conduit mécaniquement à en limiter la valeur universelle. Le congrès rappelle que la laïcité n'est pas plurielle, et que chaque adjectif ajouté n'a pour but que de l'instrumentaliser à des fins partisans pour en réduire l'importance.

Le congrès national du SNETAA rappelle que la laïcité se fonde sur trois exigences indissociables :

- la liberté absolue de conscience qui permet de croire, de ne pas croire ou de changer de croyance, ou d'être indifférent aux croyances ;
- la séparation des églises et de l'État ;
- l'égalité de traitement de tous les citoyens devant la loi quelles que soient leurs convictions ou leurs options spirituelles.

de ses particularismes, et une sphère publique, citoyenne, celle où chaque individu évolue socialement, économiquement, politiquement, juridiquement

- la primauté donnée à l'intérêt général ;
- l'importance accordée aux services publics: justice, enseignement, santé et protection sociale, sécurité et autres services publics, dans la lutte pour l'égalité et pour l'aide à ceux qui sont en difficulté ;
- le respect des autres et de soi-même.

Le SNETAA exige, par les organismes de l'État, par les collectivités territoriales, et leurs dirigeants, le respect de l'article premier de la Constitution de la République selon lequel : « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. »

Le congrès rappelle que la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État ne saurait souffrir, aujourd'hui comme hier, ni exception ni aménagement.

Le congrès du SNETAA rappelle son attachement à la loi du 15 mars 2004 (signes ou tenues ostentatoires par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse).

Le congrès national du SNETAA rappelle que le recollement des diplômes doit rester un monopole du seul ministère de l'Éducation nationale.

Le congrès national du SNETAA constate que La loi du 24 août 2021 « confortant le respect des principes de la République » confirme son objectif sécuritaire, notamment en durcissant et en étendant les contrôles administratifs et financiers de l'État, ainsi que certaines sanctions pénales.

Le congrès national du SNETAA constate que le bilan de cette loi est pour le moins contrasté en ce qui concerne la laïcité.

Le congrès national du SNETAA constate la mise en place :

- de la protection renforcée des enseignants et agents publics ;



La mise en œuvre de ces trois principes se traduit par :

- la distinction d'une sphère privée, la sphère personnelle où chacun est libre de ses attaches, de ses croyances ou de ses non-croyances, de sa foi, de ses convictions philosophiques,



- de l'obligation de formation à la laïcité de tous les agents publics ;
- de « référents laïcité » dans les administrations ;
- de la pénalisation des pressions communautaristes, et de la divulgation d'informations personnelles destinées à nuire à la sûreté des personnes et des biens, et de la haine sur les réseaux sociaux, et du cyber harcèlement.

En revanche le congrès regrette les insuffisances de la loi de 2021 sur de nombreux points :

- le refus d'obligation de la neutralité religieuse des bénévoles participant au service public ;
- le refus de l'application de la loi de 1905 en Guyane et à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- le refus de la sortie du statut des

cultes d'Alsace-Moselle.

Le SNETAA exige le rétablissement du principe républicain : « À école publique, fonds publics, à école privée, fonds privés. »

Le SNETAA attend de l'État garant de la République laïque l'abrogation de toutes les lois anti laïques, Debré, Guermeur, Lang, Censi, Carle...

Le SNETAA rappelle sa condamnation du développement de l'apprentissage en concurrence avec les formations initiales publiques et laïques sous statut scolaire ainsi que toute tentative de fusion entre moyens et personnels apprentissage/Éducation nationale. Il réaffirme le rôle de l'École républicaine qui accueille tous les jeunes pour leur permettre d'acquérir un diplôme national, gage d'insertion professionnelle à travers les conventions collectives.

Seule l'École de la République peut aider

des jeunes issus d'horizons ethniques, sociaux, religieux, philosophique différents à apprendre à vivre ensemble, et non en communautés séparées, et à respecter les valeurs et les lois de la République, les mêmes pour tous.

Face aux campagnes de dénigrement (campagne sur la théorie du genre, absence volontaire à des cours de sciences, d'histoire, écriture inclusive etc.) et aux violences tant verbales que physiques dont sont victimes les personnels de l'École publique laïque, le congrès national du SNETAA exige que l'État remplisse son rôle de garant de l'intégrité des personnels et de leurs conditions de travail.

Le congrès national du SNETAA appelle l'ensemble des personnels de l'Éducation nationale à se mobiliser pour défendre la laïcité, principe fondamental de la République, seule garante de la paix citoyenne.